

Règlement du concours Facebook

Art. 1. Ces règles sont applicables aux concours organisés sur la page Facebook de Cetelem, une marque d'Alpha Credit SA. Facebook est en aucun cas impliqué ou responsable du concours.

Art. 2. Ces règles sont publiées sur la page Facebook de Cetelem pour que tous les participants du concours puissent le lire. Les participants sont censés connaître ces règles et être entièrement d'accord.

Art. 3. Le participant doit avoir un compte Facebook à son nom personnel pour participer à ce concours et doit suivre les instructions dans leur intégralité. Ce concours est limité aux résidents adultes belges.

Art. 4. Les prix seront attribués en fonction des disponibilités. Le post du concours doit spécifier le nombre de prix disponibles et combien de temps dure le jeu. Les gagnants seront choisis par un jury composé par Cetelem basé sur la créativité et la popularité de la participation. Les gagnants seront contactés par Cetelem, qui n'aura pas d'obligation de communiquer sur l'avancement du concours.

Art. 5. Chaque participant peut gagner qu'une seule fois. Plusieurs participations ne seront pas prises en compte, mais cela n'exclura pas le participant.

Art. 6. Si le candidat gagne, mais ne répond pas à un message de Cetelem dans les 72 heures, Cetelem peut décider de le donner à un autre participant.

Art. 7. Cetelem se réserve le droit de refuser la participation si une quelconque des dispositions du présent règlement n'a pas été respectée, si le participant tente d'influencer le processus de sélection, assaille d'autres participants ou l'organisateur ou si le participant a une relation étroite avec les employés de l'organisateur.

Art. 8. Les données personnelles, communiquées par les participants dans le cadre de ce concours, seront traitées par AlphaCredit à des fins de marketing direct en lien avec le crédit ou les produits d'assurance proposés par AlphaCredit. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers. Chaque participant peut prendre connaissance de ses données et les faire rectifier. Moyennant demande écrite, adressée Alpha Credit SA, Ravensteinstraat 60/15, B-1000 Bruxelles, il ou elle peut s'opposer à tout moment au traitement de ses données, ou de celles d'une relation, à des fins de marketing direct.

Art. 9. Cetelem n'est pas responsable des dommages quels qu'ils soient résultants de la participation au concours, de la réception et de l'utilisation des prix du concours. Cetelem n'est également pas responsable des problèmes ou des défauts du prix du concours. Pour ce faire, le participant se tourne vers le fabricant ou l'exploitant.

Art. 10. Si le concours est adapté ou clôturé plus tôt que prévu pour cause de force majeure, des problèmes techniques ou des problèmes de communication, Cetelem n'est pas responsable.

Art. 11. Cetelem assure le bon déroulement de ce concours. Il n'y aura pas de communications sur le déroulement du concours. Si une communication est tout de même faite, cela ne va pas créer des droits qui peuvent être utilisés contre Cetelem. En cas de litige, le participant accepte que celui-ci puisse être solutionné via arbitrage par les tribunaux de Bruxelles. Ce concours est soumis au droit belge. Tous droits réservés.